

Pôle emploi PACA, la Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution et le FORCO signent une convention le 8 octobre 2010.



Marseille, le 7 octobre 2010

Pour développer les contrats de professionnalisation dans le secteur du commerce et de la distribution

Hervé Courtois, Président de la Fédération des entreprises du commerce et de la Distribution PACA (FCD), **Soizic Braud**, Déléguée Territoriale du FORCO (OPCA spécialisé dans les entreprises du commerce et de la distribution) et **Catherine d'Hervé**, Directrice régionale de Pôle emploi PACA signent une convention régionale ce vendredi 8 octobre 2010.

Cette convention traduit la volonté de la FCD et de Pôle emploi de renforcer l'accès des demandeurs d'emploi aux contrats de professionnalisation et de répondre ainsi aux besoins en recrutement des entreprises tout en contribuant à la sécurisation des trajectoires professionnelles des personnes qui en bénéficieront.

La Fédération du Commerce et de la Distribution regroupe les entreprises du commerce à prédominance alimentaire et celles qui les approvisionnent. Cette branche professionnelle représente en région PACA 1967 entreprises. Les Bouches-du-Rhône et les Alpes Maritimes concentrent respectivement 32% et 23% des entreprises de la branche et réalisent plus de 51% des déclarations d'embauche sur les 12 derniers mois. Les entreprises du secteur ont confié près de 5500 offres d'emploi à Pôle emploi PACA entre juin 2009 et mai 2010 dont 76 en contrats de professionnalisation.

Par cette convention, les partenaires s'engagent à :

- augmenter le nombre de contrats de professionnalisation conclus en PACA : **en 2010, l'objectif est fixé à 700 contrats signés en PACA**. Au 31 août, 588 contrats de professionnalisation ont été conclus avec parmi eux :
 - o 37 qui ont conduit à un CQP – certificat de qualification professionnelle (diplôme de la profession),
 - o 58 à un diplôme de l'Education nationale, ou titre du Ministère du Travail et
 - o 493 qui ont donné une qualification d'un emploi de la Convention Collective

CONTACTS PRESSE

Service Communication
Pôle emploi PACA
04 91 16 17 49

CO2
04 91 23 06 60

- faire connaître les actions conduites par la FCD, le FORCO et Pôle emploi et favoriser l'accès aux métiers de la branche des personnes sans emploi, peu ou pas qualifiées et notamment aux jeunes,
- satisfaire les besoins en recrutement des entreprises de la branche.

La mise en œuvre de cette convention contribue à la construction de parcours de professionnalisation sécurisés et individualisés, adaptés aux besoins de qualification du marché du travail et favorisant le retour à l'emploi des publics visés.

Pour mémoire :

Le secteur du Commerce et de la distribution à prédominance alimentaire représente, en France, 11422 magasins de détails mais également des entreprises entrepositaires et grossistes dont le cash & carry. En 2008, la branche employait 635 800 salariés, soit un effectif stable depuis 2006. L'emploi présente les caractéristiques suivantes (hors contrats étudiants) :

- 88% des contrats de travail sont des CDI,
- 84% des salariés du secteur sont des ouvriers / employés,
- Les femmes représentent 61% de l'effectif total,
- 47% des salariés ont moins de 36 ans
- L'âge moyen est de 37,5 ans, il est en hausse constante,
- L'ancienneté moyenne est de 8,4 ans
- 33% des salariés travaillent à temps partiel.

Le nombre de contrat de professionnalisation conclus en France s'élève à 11 628 en 2008 et 9 079 en 2009. Après avoir subi une baisse de près de 25% en 2009 du fait de la crise économique, les 8 premiers mois de 2010 enregistrent un nombre de contrats de professionnalisation supérieur à celui des 8 premiers mois de 2009 et 2008.

